

Se soucier et influencer positivement son prochain !

Une lettre du Rabbi de Loubavitch sur l'importance d'être impliqué et d'avoir un impact positif sur autrui :

Il est certain que vous avez raison dans ce que vous écrivez : la démarche qui consiste à ne pas s'impliquer dans les affaires de son prochain est à l'opposé de la voie de la Torah, car "tous les membres du peuple juif sont garants les uns des autres".

Dans le langage précis de nos Sages, cette expression répond également à l'objection : « Comment peut-on s'immiscer dans une affaire qui ne nous concerne pas ? » La réponse est que tous les Juifs sont liés et mêlés les uns aux autres.

C'est pourquoi il existe un commandement positif de la Torah : "Tu reprendras ton prochain", à tel point que nos Sages ont souligné qu'il faut réprimander même cent fois (Arakhin 16b). Ils ont même précisé que cela peut aller jusqu'à recevoir des coups de la part de celui que l'on réprimande, ce qui souligne l'importance et la nécessité absolue de cette mitsva.

Ainsi, même si on a essayé de le faire 99 fois sans aucun effet, tant que la réprimande n'a pas entraîné une réaction aussi forte que des coups, l'obligation de "reprendre ton prochain" reste pleinement en vigueur.

Cependant, la manière d'admonester et d'influencer dépend des personnes, des situations, etc. C'est pourquoi il est dit : "Le salut

réside dans la multitude de conseillers”, car un proche ne peut pas toujours être objectif pour conseiller dans un tel cas, pour plusieurs raisons.

Quoi qu’il en soit, le principe général est que les paroles doivent venir du cœur, car elles finissent toujours par avoir un impact. Il faut insister encore et encore, jusqu’à cent fois si nécessaire, même si, dans la majorité des cas, il ne sera pas nécessaire d’aller si loin. Certains estiment d’ailleurs que ce nombre est une exagération destinée à exprimer l’importance de la persévérance.

Source : Lettre du 8 Tamouz 5723 (1963)